

Jean-Marie Ravier.

Etienne Garnier.

Claude-François Fayolle aîné.

François Rocoffort.

Antoine Lucy.

Jean-Marie Dégraix.

Marc-Antoine Bertholon.

*Avocat et Procureur-Général.*

Marie-Pierre Prost de Grange-Blanche.

*Secrétaire de la ville.*

Benoît Valous.

Nommé par le roi le 2 janvier 1785, Louis Tolozan fut installé le 11. Cette installation eut lieu, en très-grande pompe, dans la grand-salle de l'Hôtel-de-Ville. Reçu à la prestation du serment, le nouveau prévôt des marchands dit :

« Je jure de vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine, de bien et fidèlement exercer la charge de prévôt des marchands, de rendre la justice dans la juridiction de la conservation des privilèges royaux des foires de Lyon, de n'avoir d'autre objet, dans l'un et l'autre emploi, que celui du service de Dieu et du roi, de préférer, en toute occasion, les intérêts du public à mes intérêts particuliers, de tenir secrètes les délibérations consulaires et les propositions qui s'y feront. »

Le même jour, distribution fut faite des clés des portes de la ville. Les clés des portes du pont du Rhône et de celles de Vaise furent données à M. le prévôt des marchands, celles de la Croix-Rousse et de Serin à M. le premier échevin, celles de la porte et chaînes d'Ainay au second